

04/14

CONSEIL DE DIRECTION**PROCÈS-VERBAL****de la séance du 28 avril 2014****Présents**

Olivier BORRAZ (départ à 9h58, procuration à Vincent MARTIGNY), Renaud DEHOUSSE, Laurent GERMAIN (départ à 9h57, procuration à François-Antoine MARIANI), Florence HAEGEL, François HEILBRONN (départ à 10h10, procuration à François-Antoine MARIANI), Vincent MARTIGNY, Daniel MUGERIN.

Claude JAUPART, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Louis SCHWEITZER (départ à 9h18, procuration à Renaud DEHOUSSE).

Colin DEBROISE, Solène DELUSSEAU-JELODIN, Samuel LEJOYEUX, Raphaël OLLIVIER-MREJEN, Manon RABANNE, Pierre ROUXEL, Manon VIROT.

Catherine BLANC, François-Antoine MARIANI, Marie RASSAT.

Absents ou excusés

Nadège ABOMANGOLI, Valentine AUBERT (représentée par son suppléant), Paul BERNARDET (représenté par son suppléant), Thierry CADART (procuration à Florence HAEGEL), Jean-Claude CASANOVA, Gaspard GANTZER, Marie-Anne LEVEQUE (procuration à Renaud DEHOUSSE), Pierre MEYNARD (procuration à François HEILBRONN), Lorraine MONCLAR, Laurence PARISOT (procuration à Louis SCHWEITZER, Etienne WASMER (procuration à Florence HAEGEL).

Assistaient à la réunion

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Charline AVENEL	secrétaire générale,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Jacques de CHAMPCHESNEL	directeur de la vie universitaire,
Jean-Luc POUTHIER	doyen du Collège universitaire,
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine Grouès,
Laurence BERTRAND-DORLEAC	professeur des universités à l'IEP de Paris
Hakim HALLOUCH	responsable diversité
Cécile PICHON-BONIN	responsable de la Formation commune
Agnès VAN ZANTEN	chercheur permanent
Amélie ANTOINE-AUDO	chargée de mission auprès du Directeur – Déléguée générale Université Sorbonne Paris Cité.

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Présentation du document d'orientation stratégique | p. 2 |
| II. | Présentation de création d'un double diplôme avec l'École du Louvre | p. 8 |
| III. | Bilan annuel sur les Conventions d'éducation prioritaire, présentation des nouveaux projets de partenariat et point d'étape sur l'étude «La dissémination des effets des Conventions d'Éducation Prioritaire dans les lycées partenaires » | p. 13 |
| IV. | Adoption des procès-verbaux du 3 et 31 mars 2014 | p. 17 |
| V. | Échange d'informations sur des questions diverses | p. 17 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

La séance est ouverte à 8 h 32.

Renaud DEHOUSSE souhaite la bienvenue à ses interlocuteurs. Un certain nombre de points assez importants pour l'avenir de l'établissement sont à l'ordre du jour, puisque le programme prévoit notamment la présentation du document d'orientation stratégique attendu depuis quelque temps. Il a demandé au directeur d'en présenter les grandes lignes pour une première discussion.

I. PRESENTATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE

Frédéric MION présente le document qui vient d'être remis. C'est un document relativement consistant et il va s'efforcer en quelques mots d'en donner les grandes lignes, même si le dialogue de ce matin n'est pas de nature à épuiser totalement la question.

Dans quelques jours va être rendu public le rapport que l'AERES a réalisé sur l'établissement, rapport à la réalisation duquel plusieurs membres du conseil ont contribué. Ce rapport, qui sera distribué à l'ensemble des membres du conseil, est très positif et relève avec beaucoup de netteté la dynamique très forte dans laquelle Sciences Po s'est inscrite au cours des dernières années et les résultats qui en découlent, résultats dont ils peuvent tirer une réelle fierté.

Frédéric MION est arrivé il y a un petit peu plus d'un an et il s'est attaché à un certain nombre de choses. La première a été d'instaurer une nouvelle méthode autour d'une équipe de direction soudée et renouvelée. Il s'est attaché à mettre en œuvre les recommandations que la Cour des comptes avait formulées dans le cadre de son dernier contrôle de Sciences Po. Il s'est attaché à rétablir un dialogue constructif et apaisé avec les pouvoirs publics et avec l'État. Ils ont collectivement travaillé à moderniser les statuts de l'institution. Frédéric MION a fait en sorte que Sciences Po reprenne pleinement sa place au sein de l'Université Sorbonne Paris Cité, leur nouvelle communauté d'universités et d'établissements dont elle a été dès l'origine un élément moteur. Et, enfin, il a entrepris de lancer déjà quelques projets comme la création de l'école d'affaires publiques sur laquelle ils reviendront dans quelques semaines. Des efforts ont été initiés pour rationaliser l'offre de formation de deuxième cycle au travers des travaux du CoCuMa dont il sera également question dans ce Conseil dans quelques semaines. L'heure est maintenant venue de parler véritablement de l'avenir de Sciences Po, l'ambition collective doit être de poursuivre et d'amplifier le projet ambitieux porté par Sciences Po depuis bientôt 150 ans. Frédéric MION veut le faire en associant à cette démarche l'ensemble de la communauté de Sciences Po, à commencer par les membres des instances élues dont la participation, l'engagement et les contributions sont à ses yeux essentiels pour que ce projet ait un sens.

Le document présenté est un document de travail qui sera présenté à l'ensemble des communautés de Sciences Po dès la semaine prochaine ainsi qu'à la presse. Cela n'est pas un document finalisé et les échanges du jour ouvrent une période de consultation large qui va s'étaler jusqu'à la fin du mois de juin, jusqu'au début de l'été. L'objectif est de se projeter dans un horizon relativement long, à l'échelle des changements et des bouleversements que connaît le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'horizon fixé est celui de 2022. Ce sera l'année où Sciences Po fêtera son 150^e anniversaire si l'on considère que c'est en 1872, et pas 1871, qu'elle a été créée. Ils doivent se projeter à cet horizon 2022, en tenant compte bien sûr de leurs forces, de leurs faiblesses et de leur identité. Ce document de travail est, Frédéric MION le précise, le fruit d'un travail collectif qui a été mené notamment au sein du Comité décanal stratégique, c'est-à-dire l'instance qui regroupe les principales directions de la maison et les principaux responsables de formation, ainsi que de plusieurs groupes de travail thématique. Cette réflexion s'est enrichie dans le cadre du processus d'évaluation par l'AERES

dont il a parlé. Il en découle ce document stratégique qu'ils ont sous les yeux, et non un plan, car il leur faut, pour parvenir à ce plan, discuter en interne et en externe des orientations qui y sont tracées. Deux autres chantiers sont par ailleurs en cours qui doivent converger avec celui évoqué en ce jour. D'abord, la redéfinition du modèle économique puisque ces orientations n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans un modèle économique pérenne. Et deuxièmement, le chantier relatif à l'organisation de Sciences Po.

Le document contient d'abord un effort de définition du projet intellectuel de Sciences Po, un effort de définition des défis à relever et des grandes priorités que Frédéric MION souhaite fixer.

Il commence par les défis qui se présentent. Le premier de ces défis est, pour tout établissement d'enseignement supérieur et de recherche, celui de la concurrence internationale. Le deuxième, c'est le défi du numérique dont il est absolument certain qu'ils être relevé. Frédéric MION ne croit pas que le numérique soit appelé à balayer complètement les modes d'enseignement ou les modes de recherche qui sont à l'œuvre dans un établissement comme le leur, mais cela doit les inciter à repenser leurs modes de fonctionnement et à améliorer aussi bien leur pédagogie que la manière qu'ils ont de faire de la recherche. Enfin, troisième défi, celui de la contrainte économique. Comment rester au XXI^e siècle une institution dont l'objet n'est pas la recherche du profit, une institution dont l'objet est d'intérêt général, assumer au mieux les missions de service public, avec des ressources publiques qui sont de plus en plus contraintes et qui seront de moins en moins importantes dans les ressources ?

Pour mener cette réflexion, il est apparu nécessaire de réaffirmer leur identité. Sciences Po, à ses yeux et aux yeux de tous ceux qui se sont penchés sur cet effort de définition, est une université de recherche internationale, sélective, ouverte sur le monde et qui se compare aux meilleures dans ses spécialités qui sont les sciences de l'homme et les sciences sociales. C'est d'abord une institution en mouvement et moteur d'innovation. Sciences Po est une institution dont le projet intellectuel est d'être le lieu où se rencontrent la pensée et l'action. Elle a l'ambition de jouer un rôle dans le débat public, de parler à la cité, au cœur de la cité et pour la cité. Et elle a l'ambition d'être un lieu d'excellence et d'ouverture, en particulier un lieu d'ouverture sociale. Il y a environ 30 % de boursiers dans leur population d'étudiants. Comment rester moteur d'ouverture sociale dans les années qui viennent ? C'est un point clé de la réflexion.

Les forces de Sciences Po face à ces défis, quelles sont-elles ? C'est d'abord un très fort ancrage dans le monde professionnel et de très bons résultats en matière d'insertion professionnelle pour les étudiants. Leur deuxième force est la pluridisciplinarité. Elle est aussi ancienne que Sciences Po elle-même, inscrite au cœur de son projet depuis les origines. Leur troisième force, enfin, c'est la forte internationalisation par rapport à un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche en France. Mais l'établissement a également des faiblesses. C'est d'abord le fait que sa faculté permanente demeure de taille réduite face à des établissements de taille comparable. La deuxième faiblesse est que ses formations demeurent insuffisamment lisibles et sont mal comprises de ceux qui les observent à l'extérieur. La troisième faiblesse, enfin, est son organisation, qui reste à consolider et à parfaire.

Les priorités pour les huit années qui viennent, celles qui mènent à 2022, quelles sont-elles ? D'abord, conforter la dimension internationale, aussi bien au travers des diplômes que de la recherche, qui doivent être pleinement reconnus. La deuxième priorité restera l'insertion professionnelle qui doit conduire tout à la fois à repenser les modalités d'orientation au sein de Sciences Po et à imaginer sans cesse une offre de formation nouvelle qui soit plus en phase avec les évolutions du marché du travail. La troisième priorité enfin est la responsabilité sociale qui se traduit non seulement par une volonté d'ouverture du corps étudiant, mais également par le contenu transmis aux étudiants. Comment forme-t-on aujourd'hui les dirigeants de demain ? Quelles sont les valeurs que Sciences Po souhaite leur transmettre ?

Qu'en est-il maintenant des principaux axes de leur action ? En premier lieu, en matière de formation, l'un des points saillants mis en avant est une réflexion sur le collège universitaire dont Frédéric MION souhaite qu'il devienne véritablement une référence internationale en matière d'éducation de premier cycle. Ce collège qui est d'ores et déjà aujourd'hui plurilingue, pluriculturel, ouvert sur le monde, qui est centré sur un projet fondamental, développer l'autonomie intellectuelle des élèves, ce collège doit se distinguer peut-être mieux qu'il ne le fait aujourd'hui des classes préparatoires ou des premiers cycles spécialisés des universités. Il doit également s'affirmer face à un modèle d'éducation connu pour ses vertus et sa force, celui des collèges (les liberal arts américains ou anglais). Ce collège doit conduire à

un diplôme de *bachelor* pleinement reconnu au niveau international, conçu comme un diplôme autonome par rapport au deuxième cycle, en d'autres termes, que les diplômés du collège puissent concevoir leur orientation de manière plus large à travers les formations ouvertes à Sciences Po. Cela passe par une réflexion qui va être engagée dans quelques semaines sur la structuration globale du collège. Pour ce qui concerne le deuxième cycle, Frédéric MION a affirmé à plusieurs reprises son souhait de parfaire sa structuration à travers des écoles professionnelles, qui ont commencé à être créées à partir du milieu des années 2000. Un travail est engagé sur la création d'une école d'affaires publiques. Deux autres écoles les rejoindront l'année prochaine : l'école d'affaires urbaines et une école centrée sur l'entreprise dont le nom n'est pas encore totalement stabilisé. À terme, c'est donc huit écoles qui structureront le paysage du deuxième cycle à Sciences Po : école doctorale, école de journalisme, école de la communication, école de droit, école des affaires internationales et les trois écoles qu'il vient de mentionner. Ces écoles se caractérisent par un projet intellectuel et par une très fine connaissance d'un ou plusieurs secteurs du monde professionnel. Et ces écoles auront entre autres choses pour mission de développer une offre de formation courte pour les jeunes professionnels, répondant ainsi à des besoins nouveaux. Pour ce qui est du troisième cycle, une réflexion est en cours à son sujet au niveau de leur communauté d'établissements Université Paris Sorbonne Paris Cité. Il faut également réfléchir à une demande de plus en plus fréquente, celle de la création de doctorats d'un type particulier, que l'on pourrait qualifier de professionnels. Cette demande existe. Il faut réfléchir au fait de se positionner face à cette demande, comme ont commencé à le faire d'autres établissements. C'est un point qui sera soumis au débat. Le document, toujours en matière de formation, mais cette fois continue, pose une ambition inédite : le développement de la formation exécutive qu'il faut mieux articuler à la formation initiale et qui doit davantage profiter des forces de la communauté académique de Sciences Po. Et enfin, toujours en matière de formation, ce document réaffirme le souhait d'être un lieu d'innovations pédagogiques. Les premiers MOOCs se mettent en place, mais le développement des MOOCs doit être plus systématique. Le document évoque la possibilité de développer une fabrique à MOOC, une *MOOC factory*. Mais il s'agit d'aller plus loin dans la réflexion sur les modalités pédagogiques à mettre en œuvre en formation initiale et continue et beaucoup d'initiatives sont en cours autour de l'apprentissage. Il faut également réfléchir à comment irriguer davantage la formation par le contenu de la recherche. Bien d'autres chantiers sont en cours qui sont fondamentaux pour leur capacité à rester un lieu d'innovations pédagogiques.

S'agissant de la recherche, ce document réaffirme la volonté d'en faire une priorité principale de l'établissement. La recherche doit irriguer davantage la formation et elle doit être reconnue au meilleur niveau international. Pour cela, il faut consentir un effort continu pour accroître la taille de leur faculté permanente. C'est une nécessité absolue s'ils veulent que leur recherche rayonne davantage. Cette croissance de la faculté permanente doit s'orienter autour des thèmes de recherches et des grandes problématiques sociétales qui se dégageront au travers de la réflexion des instances dédiées à cet effet. Frédéric MION rappelle que, dans le cadre du projet Université Sorbonne Paris Cité, quatre priorités ont été identifiées :

- La première est une rénovation et une refondation de la recherche sur les airs culturelles.
- La deuxième orientation porte sur la politique de la santé.
- La troisième est une réflexion autour des politiques de la terre.
- Enfin, quatrième dimension, la manière de mobiliser pour les sciences humaines et sociales ce que l'on appelle les *big data*, les données de masse. Sciences Po a déjà accompli un certain nombre d'innovations importantes en la matière. Comment aller plus loin ?

Enfin, le document donne des éléments sur les manières de transformer Sciences Po en insistant sur le fait que la vie à Sciences Po doit tisser des liens entre les communautés, particulièrement en y incluant de manière plus déterminée les enseignants non permanents et les anciens de la maison. Le document comporte également un développement sur la stratégie immobilière de l'école avec un projet qui intéresse au premier chef le campus parisien, à savoir le projet de l'Artillerie, qui doit constituer un levier puissant de rationalisation, non seulement de leur implantation immobilière, mais aussi de leur organisation, en particulier de l'organisation de la recherche, qui devrait permettre également de mieux assurer la réponse aux besoins en place et en fonctionnalités nouvelles pour les offres de formation, qui devrait permettre aussi pour la première fois à Sciences Po de créer des logements étudiants et d'offrir

aux élèves de meilleures conditions de travail et d'étude avec un nombre important de places de travail supplémentaires.

Ce document comporte enfin trois points très importants. D'abord, il revient sur la nécessité de moderniser leur gouvernance. En la matière, des pas importants ont été accomplis à travers la réflexion menée sur les statuts, même si la question des statuts n'épuise pas celle de la gouvernance. Deuxième point capital, c'est leur besoin d'un modèle économique soutenable. Les conclusions des études en cours seront présentées dans les mois qui viennent. Troisième point crucial, c'est la nécessité d'avoir une organisation clarifiée, plus efficace et plus fluide qu'aujourd'hui. Là aussi, une mission est en cours, dont les résultats seront présentés dans un proche calendrier.

Le projet tracé est un projet ambitieux. Ils ont reçu une institution riche d'une histoire dont ils peuvent être fiers. Comment porter cette institution à un niveau d'excellence supérieure et lui permettre d'assumer plus pleinement son rôle dans son siècle ? C'est ce qui anime ce document et qui va animer leurs discussions dans les semaines qui viennent. Il s'agit de poursuivre le projet engagé pour Sciences Po par Sciences Po en lui donnant des ambitions plus larges encore. Ils pourront y parvenir s'ils sont unis pour mener à bien ce travail.

Les orientations qui sont présentées aujourd'hui vont faire l'objet d'une discussion avec la communauté de Sciences Po dans ses différentes composantes, pour enrichir les orientations qui sont exposées et pour en définir les conditions de réalisation. Ce document sera présenté mardi 29 avril au Conseil d'administration de la FNSP, puis plus largement aux cadres de l'école. Après quoi, des réunions thématiques auront lieu avec les différents services. Ce travail permettra de nourrir le projet de contrat quinquennal en discussion avec l'État, contrat qui complètera le contrat de site Université Sorbonne Paris Cité. L'idée est d'aboutir à un plan stratégique qui soit finalisé pour le début de l'automne et qui incorporera les éléments relatifs au modèle économique et à notre modèle d'organisation.

Renaud DEHOUSSE reconnaît qu'il s'agit d'un document riche qui pose beaucoup de jalons pour le futur et qui va certainement occuper les débats pendant les semaines et les mois à venir. Il est utile qu'un document qui est appelé à structurer l'activité de la maison pendant une période longue fasse l'objet d'un travail de discussions qui permette à chacune et à chacun de se l'approprier de façon progressive.

Louis SCHWEITZER a une question qui ne porte pas sur ce projet parce qu'il n'a pas encore lu le texte. Un point est, pour lui, toujours obscur, c'est l'articulation de ce projet à celui de Sorbonne Paris Cité. Le président de Sorbonne Paris Cité est récemment venu faire une présentation, mais il se souvient de présentations antérieures de la part du précédent directeur, Richard DESCOINGS, où on évoquait l'université unifiée avec une logique fédérale et même très unifiante. Il ne sait plus très bien quelle est la logique actuelle.

Pour Renaud DEHOUSSE, cette question est importante dans les réflexions sur la Comue.

Frédéric MION dit qu'il s'agit d'une question très importante et qui appelle une clarification. Richard DESCOINGS lorsqu'il était à la tête de cette maison, a voulu mobiliser Sciences Po pour une ambition commune qui est celle décrite notamment dans le projet d>IDEX. Il appartient à la COMUE USPC de donner corps à cette ambition. Dans cette communauté de divers établissements, Sciences Po s'inscrit dans une logique dont Frédéric MION ignore s'il faut la qualifier de fédérale ou de confédérale, mais qui est pleinement respectueuse de l'identité de leur école et du maintien de son autonomie. Il n'est dans l'idée de personne que Sciences Po, dans le cadre de ce projet USPC, puisse se diriger vers une modification de ses propres structures qui pourrait tendre qu'elles se dissolvent dans une entité plus grande. Cette visée-là peut être celle de certaines des universités membres de l'Université Sorbonne Paris Cité. Mais Sciences Po restera autonome et attachée à cette autonomie dans la construction à venir. Cela étant, l'idée est bien de participer, au sein de l'Université Sorbonne Paris Cité, à une dynamique collective, pour se hisser vers une excellence plus grande en matière de formation et de recherche.

En matière de formation, Sciences Po a une place un peu singulière parce qu'elle ne délivre pas de diplôme d'État de premier cycle ni de deuxième cycle. Le diplôme de Sciences Po donne l'équivalence d'un grade de master, mais n'est pas lui-même un grade de master. Ils ne sont pas engagés dans la

même démarche de rationalisation que les autres établissements de la communauté s'agissant de formation. Mais des passerelles sont envisageables entre des formations d'excellence offertes par Sciences Po et celles offertes par les établissements membres d'USPC. C'est un travail en cours. Il y a en revanche un domaine dans lequel Sciences Po délivre un diplôme d'État, c'est le doctorat. Toutes les réflexions à propos de ce diplôme sont nécessairement articulées avec la mise en place au niveau d'USPC d'un collège des écoles doctorales et des évolutions qui seront engagées dans ce cadre autour de l'idée d'un doctorat délivré directement par USPC. Il faudra que Sciences Po se positionne sur le sujet.

S'agissant de recherche, il y a clairement au travers d'USPC la possibilité de s'engager à un niveau d'excellence que Sciences Po ne peut pas atteindre avec ses propres forces. Frédéric MION a évoqué quatre grands domaines de recherche qui sont : les arts culturels, la santé, les politiques de la terre et l'environnement et tout ce qui a trait au *big data* pour utiliser un terme désormais consacré. Leur manière d'animer leur communauté scientifique et de la développer sera étroitement liée à ces projets-là. Concrètement, leur volonté au sein d'USPC est d'être un acteur de premier plan, en particulier chaque fois que leur participation prend un sens. Il y a des points dans lesquels, de manière très déterminée, le projet d'établissement se veut une composante du projet USPC. Il y a en revanche des points sur lesquels il faut envisager une manière plus autonome de concevoir leur avenir, c'est le cas en matière de formation.

Renaud DEHOUSSE remarque que la Comue a défini un certain nombre de thématiques prioritaires qui sont assez intéressantes pour Sciences Po, qui a à l'évidence une contribution à apporter à la réflexion sur les thèmes retenus. Mais il lui semble qu'il faudra que des précisions soient apportées à deux niveaux. Au niveau de la Comue elle-même, en expliquant ce que signifient ces priorités thématiques. C'est très bien de dire qu'on accorde une attention particulière à un thème, encore faut-il dire en quoi cela se traduit en pratique. Par ailleurs, il faudrait que Sciences Po réfléchisse à la meilleure façon de s'insérer dans ces thèmes prioritaires et à la façon dont elle pourra exploiter l'attention que la Comue leur accorde. Renaud DEHOUSSE ne voit pas encore clairement où devrait, dans le millefeuille institutionnel de Sciences Po, se situer cette réflexion stratégique, à moins qu'il ne s'agisse du conseil scientifique.

Olivier BORRAZ veut savoir quand ils disposeront d'éléments relatifs au modèle économique et à l'organisation dans la mesure où la réflexion sur le modèle stratégique est partiellement liée à ces deux questions. Penser la recherche à Sciences Po sans avoir des éléments sur le modèle économique ni sur l'organisation va être un peu difficile.

Raphaël OLLIVIER-MJEREN remercie Frédéric MION pour cette présentation dans laquelle il a dit souhaiter poursuivre et amplifier le projet de Sciences Po en associant l'ensemble des parties prenantes de Sciences Po, et notamment en ce qui concerne la rationalisation de l'offre de formation en master jugée peu lisible, *via* la CoCuMa. Les étudiants aimeraient davantage être impliqués dans cette réflexion, c'est-à-dire réellement participer à la réflexion en amont. L'école des affaires publiques va être créée très prochainement, ainsi que l'école des affaires urbaines et l'école du monde de l'entreprise dont il apprend la création à l'instant. Toute création d'école doit être votée dans les conseils. Par conséquent, il serait bien de pouvoir participer à cette réflexion en amont pour pouvoir procéder à ces votes avant leur création, avec la mise en place d'un groupe de travail sur la CoCuMa par exemple.

Laurent GERMAIN note que le document identifie trois faiblesses de Sciences Po : la lisibilité des formations, une organisation plus efficiente et la taille critique. Les réponses sont apportées sur des formations plus lisibles par la poursuite de la structuration en école. Il se pose la question de la taille critique. Le document évoque une croissance de 10 %. Ne peut-on pas être plus volontariste et ambitieux ? Cela rejoint une autre question : celle des moyens. Frédéric MION possède-t-il déjà une indication du cadrage du futur plan quadriennal compte tenu des contraintes que tout le monde connaît sur les finances publiques ? Deuxièmement, dans le financement par le mécénat des entreprises a-t-il d'autres éléments d'ordre quantitatif que ceux évoqués dans le document ?

Frédéric MION va d'abord répondre à la dernière question. S'agissant du modèle économique qui sous-

tend la réalisation de ces orientations, une présentation sera faite au Conseil de direction avant l'été. Des perspectives plus précises seront indiquées aussi bien en termes d'évolution des ressources publiques au travers du contrat quinquennal que d'ambitions fixées en matière de levée de fonds. Cette dimension est absolument capitale pour concrètement mettre en œuvre les objectifs et les ambitions de ce document. S'agissant de l'organisation, le chantier est un tout petit peu plus long parce que leur organisation est complexe. Ils pourront en parler ensemble à l'automne. L'idée étant bien que les trois chantiers convergent pour conduire à un plan stratégique à l'automne prochain.

Laurent GERMAIN évoquait les trois faiblesses que sont la lisibilité des formations, les problèmes d'organisation et ce qu'il appelle la taille critique. Le document évoque une croissance de 10 % des effectifs pour les effectifs de master. Il est difficile pour Sciences Po de concevoir d'aller au-delà d'environ 14 000 étudiants en tout. Il y a actuellement environ 13 000 étudiants. 14 000 étudiants, c'est une croissance modérée à l'échelle de temps qui est celle de ce projet. Ce chiffre est soutenable pour Sciences Po, il est lié à la capacité physique d'accueil des étudiants. La problématique immobilière est absolument centrale dans cette question de taille. Il y a au-delà de cela des éléments de comparaison qui doivent conduire à être prudent dans la manière de concevoir la question des effectifs à terme. Sciences Po est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche spécialisé en sciences humaines et sociales. Un corps étudiant de 14 000 étudiants, c'est déjà un corps étudiant très significatif en termes de taille pour rester au niveau de sélectivité qui est le leur, s'ils se comparent à des institutions spécialisées comme la LES. 14 000 étudiants, c'est déjà un nombre très considérable, *undergraduates* et *graduates* confondus.

Pour ce qui concerne la question posée par Raphaël OLLIVIER-MJEREN, la direction souhaite associer les étudiants à la réflexion sur les masters, plus largement à toute réflexion qui intéresse l'évolution des formations. Cela sera fait dans les semaines qui viennent au travers de la Commission paritaire et du Conseil de direction. Il n'est pas question de créer de nouvelles écoles ou quoi que ce soit d'autre sans que l'une et l'autre instances soient sollicitées. C'est au programme des semaines qui viennent, les étudiants seront dûment amenés à contribuer au débat avant toute décision.

Concernant les projets de l'hôtel de l'Artillerie, Vincent MARTIGNY demande quel est l'horizon à peu près fixé pour son acquisition et le rassemblement des sites périphériques dans cet hôtel.

Frédéric MION explique que le calendrier est relativement court s'agissant des décisions à prendre parce que le Ministère de la Défense souhaite pouvoir vendre ces locaux, ou tout du moins prendre une décision définitive sur la vente de ces locaux, d'ici la fin de l'année. Dans les tout prochains mois, Sciences Po doit se mettre en situation de procéder à cette acquisition. Il faut pour cela obtenir la validation du Conseil d'administration de la Fondation et démontrer la faisabilité économique de cette opération. Frédéric MION veut insister sur un point. C'est un projet capital en termes de rationalisation de l'implantation immobilière. Mais il sous-tend également une rationalisation du modèle économique et du modèle d'organisation. En l'état actuel de l'instruction du dossier, plus des trois quarts du coût de l'opération doivent être couverts par le fait de pouvoir, renoncer à des locations. Ils ont actuellement des locations dans le sixième, dans le septième, dans le treizième arrondissements. Le gros du coût de l'Artillerie est compensé par le fait qu'il y aura moins de loyers à acquitter. Mais ils doivent démontrer qu'ils sont en mesure de franchir la petite marche supplémentaire. Si cette opération peut se faire financièrement et matériellement, elle devrait conduire à une installation dans les locaux de l'Artillerie fin 2018.

Renaud DEHOUSSE se permet d'ajouter un point. Beaucoup de chantiers ont été ouverts, mais il se demande s'il est possible de faire l'économie d'un chantier supplémentaire. Il y a une réflexion en cours sur le niveau master par la CoCuMa et une réflexion sur les écoles. Le document annonce une réflexion sur le collège universitaire, il serait opportun d'ajouter à cette feuille de route une réflexion sur les formations doctorales. Le document contient beaucoup de pistes intéressantes sur les études doctorales, sur leur ancrage dans la concurrence internationale, et sur leur lien avec la professionnalisation des études. Les études doctorales doivent-elles être conçues, on l'entend souvent dire, notamment dans les documents officiels que Sciences Po a signés, comme le début de la carrière du chercheur ? Ou s'agit-il d'une formation qui peut être par ailleurs utile dans d'autres types de profession ? Et que cela suppose-t-il alors en termes d'études ? Ces questions semblent devoir être

intégré à la réflexion. Il serait bon que ces éléments convergent de façon à ne pas prendre de résolutions contradictoires.

Raphaël OLLIVIER-MJEREN voudrait savoir si le rôle que les campus délocalisés ont à jouer à l'avenir serait pris en compte dans la réflexion globale sur le collège universitaire et si l'augmentation des effectifs prévue à Reims est amenée à se généraliser à l'ensemble des campus délocalisés. Il voudrait connaître également leur coordination vis-à-vis du campus de Paris.

Pierre ROUXEL aimerait avoir quelques précisions sur les différentes stratégies immobilières au sein des campus. En effet, les travaux les plus importants sont faits à Reims en ce moment, mais il y a eu d'autres projets immobiliers à Nancy.

Frédéric MION répond que le rôle des campus délocalisés est central dans la réflexion engagée sur le collège. Central à deux titres. D'une part, parce que, comme Raphaël OLLIVIER-MJEREN l'a rappelé, le campus de Reims est appelé à connaître une croissance importante de ses effectifs étudiants. D'autre part, parce que l'expérience pédagogique et l'expérience de formation sur les campus se révèlent à bien des égards un très grand succès et conduisent à constater des écarts avec la formation au collège à Paris, dans le programme général. Les campus délocalisés sont l'un des moteurs dans la réflexion sur le collège universitaire. S'agissant des projets immobiliers, il n'y a aujourd'hui qu'un grand projet immobilier, c'est celui du campus de Reims. À terme, ce campus doit pouvoir accueillir 1600 étudiants en 2018. Aucun autre campus ne connaît de projet de croissance ou de développement immobilier qui conduirait à une croissance des effectifs. Le campus de Nancy a connu des travaux au cours de l'année écoulée qui sont essentiellement des travaux de mise en accessibilité des locaux et de création de palces de travail pour les étudiants, mais il n'est pas question à ce stade d'augmenter de manière significative les effectifs du campus de Nancy, sinon de quelques unités. Il en va de même pour les autres campus, qui doivent simplement amener leurs promotions à la taille que permettent leurs implantations immobilières.

Renaud DEHOUSSE remercie Frédéric MION pour toutes ces précisions.

II. PRESENTATION DE CREATION D'UN DOUBLE DIPLOME AVEC L'ÉCOLE DU LOUVRE

Laurence BERTRAND-DORLÉAC présente le projet du double diplôme Sciences Po – École du Louvre. Les métiers de la culture et de l'art se développent en rapport évidemment avec le tourisme. Pour donner quelques chiffres : il y a 56 millions de visiteurs dans les musées par an et un musée s'ouvre en Chine par jour. Cette idée est née de la volonté des étudiants de Sciences Po d'avoir accès à ces métiers et la possibilité pour eux en particulier de passer les concours du patrimoine pour être conservateurs de musée avec ce constat qu'il y a de plus en plus de débouchés dans ce domaine. Sciences Po a eu des conditions privilégiées avec l'École du Louvre en ce sens que le directeur est un ancien de Sciences Po. Laurence BERTRAND-DORLÉAC remercie Françoise MÉLONIO et Cécile PICHON-BONIN d'avoir porté le projet avec elle. Elle ajoute que ce projet est porté également avec Affaires publiques et Histoire pour des raisons évidentes, ce sont des secteurs où de façon naturelle les étudiants sont plus particulièrement intéressés par ces métiers.

Renaud DEHOUSSE s'interroge quant au choix du partenaire, le Louvre. L'institution n'a pas besoin d'être présentée et néanmoins la question qui se pose est : en quoi le partenariat avec le Louvre est-il le meilleur support pour ce genre de formation ? Le document de présentation fait état de la présence de master à Paris I. Quel est l'avantage comparatif, au-delà du nom, de l'École du Louvre ?

Laurence BERTRAND-DORLÉAC dit que c'est une école qui partage avec Sciences Po un certain nombre de traits caractéristiques. Elle a gardé son autonomie par rapport aux universités, mais entre de plus en plus dans la logique universitaire, c'est-à-dire du LMD. L'université en général, prépare davantage aux métiers de la recherche qu'aux métiers de la conservation. L'École du Louvre était la seule alternative et c'est une alternative valable pour ce double diplôme.

Florence HAEGEL a trois questions. La première est d'un point de vue de politique générale : va-t-on dans le sens d'une multiplication de ces doubles diplômes avec finalement très peu d'effectifs, puisqu'on a 5 étudiants dans chaque institution ? La deuxième : les étudiants vont être répartis à la fois dans l'école d'affaires publiques et dans l'école doctorale d'histoire, mais elle n'a pas très bien compris comment cela se passerait. Troisième question à propos de l'année de prérequis. Cela ajoute-t-il une année de master ou non ?

À propos de la dernière question, Laurence BERTRAND-DORLÉAC rappelle que devenir historien de l'art est quelque chose de difficile. La France est un pays qui apprend à lire, mais qui n'apprend pas à voir. Il n'y a aucun enseignement digne de ce nom en collège et lycée, il n'y a aucun cours d'histoire de l'art et il n'y a aucun cours en histoire visuelle, ce qui est un vrai problème. L'École du Louvre veut des gens qui soient à un très bon niveau d'histoire de l'art. Elle offre déjà des cours qui ressemblent à ceux de Sciences Po alors que Sciences Po n'offre que très peu de cours en histoire de l'art. D'où ce décalage entre les deux cursus. Autrement dit, les étudiants de Sciences Po ont un gros effort à fournir pour être au niveau de ce que réclame l'École du Louvre et de ce que réclame le concours.

Florence HAEGEL comprend que cette année de prérequis est un plus. C'est donc un master en trois ans.

Laurence BERTRAND-DORLÉAC dit que c'est une année de césure.

Cécile PICHON-BONIN précise que cette année de prérequis se passe au niveau du collège universitaire, après la fin du collège universitaire (entre la fin de la troisième année et l'entrée en master).

Frédéric MION répond à propos de la politique de Sciences Po en matière de doubles diplômes. C'est une politique ancienne, qui produit des fruits extrêmement satisfaisants, aussi bien au niveau du collège qu'au niveau des masters. Florence HAEGEL pose la question des effectifs de ces doubles diplômes. Frédéric MION pense qu'ils doivent être très pragmatiques et opportunistes. C'est une formation qui destine ceux qui vont la suivre à des métiers, ceux de la conservation dans lesquels les effectifs sont très réduits. Par nécessité, la formation a vocation à s'adresser à un petit nombre d'élèves. Procéder différemment relèverait de l'irresponsabilité. Concrètement, Sciences Po saisit une opportunité de formation conjointe avec un établissement qui est parfaitement complémentaire. Il s'agit de réagir à un besoin réel qui ne peut concerner qu'un petit nombre d'étudiants, mais qui nécessite une réponse.

Cécile PICHON-BONIN répond également à Florence HAEGEL. Un comité de sélection doit se réunir. C'est un comité conjoint, avec des membres de Sciences Po, Laurence BERTRAND-DORLÉAC et les partenaires de l'École du Louvre. En fonction des candidatures, des demandes et des qualités des dossiers, il y aura une certaine souplesse pour la répartition des étudiants.

Vincent MARTIGNY trouve le dossier assez convaincant, notamment dans sa forme. La préparation est bonne et permet d'anticiper un budget pour le coût du programme. Ses questions seront de différents ordres. Quel est l'enjeu intellectuel du projet par rapport à des formations comme Paris I ? Quelles sont les spécificités à venir de ce projet de double diplôme, par rapport notamment à Paris I qui a, avec l'INHA, des offres assez fortes en ce domaine ? Deuxième élément, quelle sera la relation de ce double diplôme vis-à-vis du master d'affaires publiques filière culture ? Et une remarque plus générale. Laurence BERTRAND-DORLÉAC a dit que les étudiants de Sciences Po devaient apprendre à voir, c'est vraiment un thème sur lequel il est d'accord. Vincent MARTIGNY pense d'ailleurs qu'en parallèle de ce projet, il faudrait réfléchir à augmenter le nombre de cours au collège universitaire sur l'apprentissage de la lecture de l'image. C'est une réflexion qu'ont faite assez souvent les enseignants. À tous les niveaux, on constate une incapacité des étudiants dans la lecture de l'image.

Laurence BERTRAND-DORLÉAC ne peut qu'être d'accord avec lui sur le dernier point. Ce n'est pas

spécifique aux étudiants de Sciences Po, mais il faut saluer ce qui a déjà été fait, c'est-à-dire un poste permanent d'histoire de l'art à Sciences Po, ce qui étonne toujours tout le monde.

Paris I dispense vraiment un enseignement très intéressant et d'excellente qualité, mais l'École du Louvre est beaucoup plus axée sur l'objet. Les œuvres sont des choses matérielles, intellectuelles aussi, *cosa mentale*, mais ce sont des choses matérielles qu'il faut prendre dans toutes leurs composantes. Or l'École du Louvre, par tradition, reste beaucoup plus attachée à l'objet. Sciences Po peut amener aux étudiants de l'École du Louvre une façon de penser plus critique et ses cours seront d'un grand apport parce que la faiblesse des gens qui sont conservateurs, en particulier des gens qui restent sur l'objet, c'est au fond de ne pas comprendre toujours que ces objets existent dans un monde et Sciences Po apprend ce qu'est ce monde-là, et développe une histoire de l'art en ce sens. Cela peut être une formation très éclairante et cela peut véritablement former des conservateurs de musée d'un genre nouveau, parce que l'École du patrimoine elle-même est une école qui prépare ces jeunes gens à des métiers d'art, mais très liés à l'objet et là aussi devrait se développer davantage tout un enseignement intellectuel et théorique qui est très important.

À la lecture du document, François HEILBRONN trouve qu'il y a un certain désaccord entre ce qui est dans la maquette pédagogique et l'intitulé. Le titre est réducteur puisque c'est uniquement un des principaux métiers liés à l'histoire de l'art, on a l'impression que c'est un master qui prépare à l'histoire de l'art. Quand on voit l'évolution de la muséographie en France, on se rend compte qu'il n'y a pas que l'histoire de l'art, il y a aussi les musées d'histoire, les musées de politique, les musées professionnels, les musées thématiques. Dans la maquette pédagogique, tous ces thèmes sont abordés, notamment l'histoire et la politique. Il pense que les gens issus de Sciences Po sont très aptes à diriger de grands musées historiques, comme le Mémorial de Caen ou le musée de la Grande Guerre à Meaux. Ne faut-il pas avoir une ambition plus générale pour le titre et aller au-delà du simple domaine artistique ?

Laurence BERTRAND-DORLÉAC dit que la réponse est d'ordre diplomatique, c'est-à-dire que l'École du Louvre tient à cette prépondérance de l'histoire de l'art. Elle est entièrement d'accord avec lui. Il y a de plus en plus de musées qui s'intéressent aux objets et qui ne sont pas forcément des objets d'art. Mais c'est l'art qui tracte du point de vue du prestige les autres musées. Il y a des œuvres d'art au Mémorial de Caen et à l'Historial de Péronne, François HEILBRONN a en effet raison.

Les remarques de Claude JAUPART recoupent celles de Frédéric MION. L'IPHP a à peu près la même politique avec des doubles cursus et des diplômes communs. Si l'on identifie des débouchés ou des formations intéressantes, cela coûte beaucoup plus cher de les faire à partir de rien. Donc, au niveau des coûts, c'est la bonne solution. Ces formations visent aussi un public international. Le dossier lui paraît très convaincant. Il y a beaucoup d'avenir dans ces formations-là y compris à l'international. La population étudiante est amenée, à son avis, à croître.

François-Antoine MARIANI souhaitait répondre à Vincent MARTIGNY. Le nouveau diplôme s'inscrit totalement dans la filière culture, car, comme le montre la maquette, il présente tous les enseignements qui caractérisent la filière culture : les grands enjeux de politique culturelle, économie et culture. Comme l'a dit Laurence BERTRAND-DORLÉAC, les métiers évoluent, il faut former les étudiants en gestion, en management, sur le cadre juridique, et la filière culture peut améliorer sa formation.

Laurent GERMAIN insiste sur les débouchés. Frédéric MION disait que l'on ne pouvait former que cinq étudiants. Mais, à la lecture de la maquette, peu de choses sont liées au mécénat, aux rapports avec le secteur privé. Il s'interrogeait sur l'objectif affiché en première page et le contenu des formations. Ceci est peut-être lié aux formations de l'École du Louvre et du fait que l'on ait voulu s'en rapprocher.

Solène DELUSSEAU-JELODIN, au nom de l'UNEF, constate que la création d'un double diplôme École du Louvre – Sciences Po correspond à une demande de la part des étudiants et se félicite de sa création. Mais, elle a quelques questions, notamment sur les frais d'inscription et la formation.

Pendant l'année de prérequis, les étudiants de Sciences Po paieraient 25 % des frais de scolarité de Sciences Po et n'auraient pas de frais de scolarité à l'École du Louvre. Cependant, les étudiants suivent pendant cette année de prérequis leurs cours à l'École du Louvre et il semblerait plus cohérent qu'ils y

payent leur frais d'inscription. Les frais d'inscription à l'École du Louvre en master s'élèvent à 615 euros par an. Payer 25 % de frais d'inscriptions à Sciences Po reviendrait à des frais plus importants que payer les frais d'inscription à l'École du Louvre. Par ailleurs, l'UNEF s'interroge sur le montant des frais d'inscription de cette année de prérequis, puisque comme Laurence BERTRAND-DORLÉAC l'a précisé, ce n'est pas une année de master, c'est plutôt une année de césure. L'UNEF a remarqué que les frais d'inscription pour les années de licence à l'École du Louvre s'élèvent à 426 euros. Par ailleurs, lors du master, les étudiants doivent payer les frais d'inscription dans les deux établissements. Or, l'UNEF a appris que ce n'est pas le cas pour tous les doubles diplômes en master à Sciences Po. Payer les frais de scolarité dans les deux établissements est très élevé pour les étudiants boursiers et elle demande si les étudiants boursiers devront payer les 615 euros à l'École du Louvre ou bien si cela ne sera pas le cas.

Concernant maintenant les questions de formation, il est indiqué dans la note que la première sélection d'étudiants pour l'année de prérequis se fera en juin 2015, cela concernera donc la promotion qui étudiera l'année prochaine à l'étranger. Une communication rapide doit donc être mise en place. De plus, il est indiqué que les étudiants doivent faire leur troisième année dans une université partenaire, dans un département d'histoire de l'art. Or les étudiants ont déjà été affectés pour leur troisième année, donc elle se demande comment se fera la sélection en juin 2015. L'UNEF demande plus généralement quelles seront les conditions de passage de l'année de prérequis à l'année de master. Il y a un autre point concernant la formation qui mérite d'être éclairci. Il s'agit des tutorats pour les étudiants de l'École du Louvre de leur troisième année : seront-ils obligatoires et à quelle fréquence seront-ils proposés ? Enfin, troisième point, selon quelles modalités les étudiants vont-ils devoir valider leur master ? En effet, la mise en place d'un master correspond à un projet pédagogique et il faut savoir quel va être le niveau d'exigence qui va être demandé. Combien de crédits seront nécessaires pour valider son année, pour pouvoir passer en rattrapage, pour connaître notamment les modalités de rattrapage ? Enfin, si un étudiant valide par exemple les cours à Sciences Po, mais pas tous les cours qui sont demandés à l'École du Louvre, pourra-t-il passer en deuxième année de master et rattraper les cours de l'École du Louvre qui n'ont pas été validés ? Sans cette information concernant le mode de validation du master, l'UNEF considère qu'il n'est pas possible de se prononcer sur la globalité du projet qui est proposé.

Si Laurence BERTRAND-DORLÉAC n'a pas d'informations complémentaires à proposer maintenant, l'UNEF propose soit de reporter le vote concernant ce double diplôme, soit de se prononcer uniquement sur la création du double diplôme et de voter à un prochain Conseil de direction les modalités concernant la maquette pédagogique.

Renaud DEHOUSSE propose de laisser d'abord aux responsables du projet l'occasion de répondre.

Laurence BERTRAND-DORLÉAC rappelle que ces questions ont déjà été en partie posées à la Commission paritaire qui a approuvé le projet à l'unanimité.

Pour sa part, elle va répondre aux deux premières questions. Claude JAUPART a tout à fait raison. Un exemple : le prix de l'art contemporain a été décerné il y a quelques jours et Jérôme SANS se trouvait dans le jury. Jérôme SANS est une personnalité très importante du monde de l'art qui fait une partie de sa carrière en Chine, qui compte beaucoup là-bas et qui compte beaucoup en France. Il monte une entreprise qui sera à cheval sur les deux pays. Il était très content de l'atmosphère de Sciences Po, il lui a envoyé le soir même un courriel pour demander quelqu'un comme stagiaire rémunéré. Ce qu'elle a fait. C'est dire que ce passage à l'international est vraiment patent dans ces milieux-là et Claude JAUPART a raison d'espérer que le diplôme s'internationalise rapidement. Pour la deuxième question, de Laurent GERMAIN, à propos du mécénat, le mécénat est bien sûr caché à l'intérieur de ces intitulés. D'ailleurs, l'École du Louvre y est très sensible et développe elle aussi tout un programme de cours autour du mécénat. Cela fait vraiment partie de leurs préoccupations et du programme prévu.

Cécile PICHON-BONIN va prendre les questions de Solène DELUSSEAU-JELODIN.

Elle commence par la question des bourses. Il est évident qu'un étudiant qui est boursier à Sciences Po pourra bénéficier de sa bourse dans les deux établissements. Ce sont des choses qui s'ajoutent. Pour l'année de césure, le droit aux bourses est maintenu aussi. Il a été choisi effectivement cette organisation pour le programme de prérequis pour être en cohérence avec les autres doubles diplômes,

en particulier le double diplôme avec HEC qui fonctionne selon les mêmes modalités. Un étudiant, qui certes réalise son année à l'École du Louvre, reste étudiant de Sciences Po, il bénéficie toujours des services de Sciences Po, comme la bibliothèque, etc. On a souhaité procéder de cette façon-là sachant que les bourses sont maintenues. Quant à la question de payer dans les deux établissements, là aussi, il y a une conformité avec les doubles diplômes parisiens. C'est la même chose au collège universitaire, les étudiants payent aussi dans les deux établissements.

Concernant l'entrée en vigueur en juin 2015, en fait, elles souhaitent demander au Conseil de direction de se prononcer sur deux choses. La première, c'est effectivement une création de ce double diplôme en juin 2015. Une première sélection des étudiants aurait lieu avant leur départ à l'étranger. Il s'agirait d'une sélection des étudiants qui partent ou vont partir à l'étranger à la rentrée 2016. On mettrait en œuvre le double diplôme de façon tout à fait complète selon ce calendrier-là. Et elles souhaitent poser une deuxième question au Conseil de direction : est-il possible de réaliser une année test dès cette année en sachant finalement que cela impose une communication rapide et que les choix sont déjà faits ? Les étudiants ont déjà choisi leur établissement d'affectation, voire leur programme de cours. Mais il est possible de procéder, premièrement, à une communication rapide et deuxièmement, à un examen des dossiers au mois de juin. À ce moment-là, c'est surtout leur partenaire, l'École du Louvre, qui dira si, oui ou non, les conditions sont remplies par les étudiants pour que l'on puisse ouvrir cette année pilote.

Le tutorat est obligatoire, il est chiffré pour le moment à une quarantaine d'heures. Les détails de son organisation ne sont pas donnés puisque la décision des instances était attendue. Affiner ce tutorat pédagogique va être fait en collaboration avec les enseignants qui en sont chargés. Il s'agit d'un tutorat annuel, c'est-à-dire que les étudiants pourront avoir le programme de Sciences sociales en ligne dans les trois disciplines qu'ils ne suivent pas en présentiel tout au long de l'année et ils auront un tutorat individualisé qui leur sera proposé avec des rendus réguliers. On mettra en place les modalités d'évaluation qui correspondent à ce dispositif. Elle ne peut pas donner exactement la fréquence aujourd'hui puisque le programme reste à construire.

Pour les conditions de passage entre l'année de prérequis et l'année de master, on se fonde sur les conditions de passage de l'École du Louvre. Normalement l'École du Louvre demande à tout étudiant voulant intégrer son master d'avoir une licence complète en histoire de l'art et lorsqu'il s'agit d'un étudiant qui a fait son premier cycle à l'École du Louvre, l'étudiant doit obtenir plus de 14. Ce sont les modalités de l'École du Louvre qui s'appliquent. Il faudra que l'étudiant valide effectivement son année selon les critères de l'École du Louvre ce qui, selon Sophie MOUQUIN, est tout à fait réalisable. Enfin, pour les modalités de validation du master, c'est le droit commun qui s'applique, à savoir 30 crédits par semestre, 60 crédits annuels, les crédits se cumulent. On ajoute à chaque fois les crédits obtenus à Sciences Po et les crédits obtenus à l'École du Louvre par semestre pour obtenir un total de 30 crédits. Il y a peut-être effectivement une chose qui a pu attirer l'attention de l'UNEF qui concerne le master 2 d'affaires publiques puisqu'il n'y a que 27 crédits au premier semestre du master 2, mais en fait elles souhaitent faire une proposition. Elles n'ont pas souhaité pour le diplôme avec la filière affaires publiques proposer un mémoire parce que cela paraissait très lourd. Un projet collectif renforcé serait mis en place, il apparaît en S2 avec un total de 20 crédits. Il s'agit d'un projet collectif qui est annuel et donc on peut tout à fait le semestrialiser et proposer d'avoir un projet collectif premier semestre avec 10 crédits, un projet collectif deuxième semestre avec 10 crédits.

Concernant les rattrapages, c'est aussi le droit commun qui s'applique. Un étudiant qui n'aurait pas validé ses fondamentaux aurait droit à un rattrapage comme dans n'importe quel autre cursus.

Raphaël OLLIVIER-MJEREN ajoute un point à propos des frais d'inscription payés dans les deux établissements en master. Il demande si, une fois l'année de prérequis passée, une année est passée à Sciences Po et une année à l'École du Louvre.

Cécile BONIN-PICHON répond qu'il s'agit au contraire d'une scolarité simultanée dans les deux établissements.

Raphaël OLLIVIER-MJEREN en vient aux modalités de passage en master. Ce sont bien celles qui sont appliquées à Sciences Po dans l'ensemble des masters, soit 60 crédits pour passer.

Cécile BONIN-PICHON répond par l'affirmative.

Renaud DEHOUSSE passe au vote et demande à Delphine GROUES la liste des procurations.

François-Antoine MARIANI demande à ce que soit rappelé le vote de la Commission paritaire.

Delphine GROUES précise les procurations.

Thierry CADART et Gaspard GANTZER donnent procuration à Florence HAEGEL. Marie-Anne LEVEQUE et Louis SCHWEITZER donnent procuration à Renaud DEHOUSSE. Pierre MEYNARD donne procuration à François HEILBRONN.

Cela représente 24 votants, présents ou représentés.

Renaud DEHOUSSE rappelle ce qu'a dit Laurence BERTRAND-DORLÉAC concernant le vote de la Commission paritaire qui a approuvé le projet à l'unanimité. Le relevé des conclusions de la Commission paritaire se trouve dans le dossier remis aux interlocuteurs.

Renaud DEHOUSSE procède au vote.

Abstention : 0. Contre : 0. Pour : 24.

Le projet est adopté à l'unanimité.

III. BILAN ANNUEL SUR LES CONVENTIONS D'ÉDUCATION PRIORITAIRE, PRESENTATION DES NOUVEAUX PROJETS DE PARTENARIAT ET POINT D'ETAPE SUR L'ETUDE « LA DISSEMINATION DES EFFETS DES CONVENTIONS D'ÉDUCATION PRIORITAIRE DANS LES LYCEES PARTENAIRES »

Renaud DEHOUSSE rappelle l'importance accordée aux Conventions d'éducation prioritaire à Sciences Po. Le sujet fait l'objet de deux rapports sur ce point, d'une part celui d'Hakim HALLOUCH, chargé de la coordination du dispositif en région, d'autre part celui d'Agnès VAN ZANTEN spécialiste reconnue des problèmes d'éducation et qui a été très impliquée dans les études demandées à plusieurs reprises au sein de ce Conseil sur le fonctionnement et l'impact de ce dispositif.

Hakim HALLOUCH propose de faire une présentation en deux points. Le premier concernera le bilan des Conventions d'éducation prioritaire et le second sera un point d'étape sur les projets en cours.

Il est important pour Sciences Po de s'interroger également sur l'évolution des autres programmes Égalité des chances. Il a regardé ce que font d'autres grandes institutions en la matière. L'université Dauphine, qui est une université sélective, dispose d'un programme Égalité des chances créé par trois personnes qui travaille avec 23 lycées, principalement en Île-de-France. Le programme de Dauphine a permis en quatre années d'existence l'admission de 50 élèves. Il y a entre douze et quinze d'élèves qui sont admis par an. À l'ESSEC, une équipe de huit personnes travaille avec six lycées partenaires et le nombre de lycées n'a pas évolué depuis le début. Chaque année, l'ESSEC travaille avec ces lycées et dispose d'un *numerus clausus* de lycéens qui sont accompagnés. Il y a 160 lycéens par an. À l'IEP de Lille qui travaille avec d'autres IEP de province, il y a 84 lycées qui participent au programme et il y a là aussi une politique de bourses qui est tout à fait spécifique puisque les personnes qui passent par ce programme Égalité des chances ne sont absolument pas exonérées des frais d'inscription, y compris lorsqu'elles sont boursières. Au sein de HEC, le programme Égalité des chances concerne deux lycées situés dans la même académie. Enfin, pour ce qui est de Normale Sup, l'établissement travaille dans le cadre de son programme Talents avec 12 établissements exclusivement situés en Île-de-France.

Au sein de Sciences Po, 100 lycées partenaires sont répartis dans 18 académies avec chaque année 150 élèves environ qui sont admis. Si l'on fait un total cumulatif du nombre d'admis depuis 2001, nous atteignons le chiffre de 1 153. En d'autres termes, que ce soit vis-à-vis du nombre d'admis par an ou du nombre d'admis en cumulé, du nombre de lycées, du nombre de jeunes qui s'engagent dans ces

programmes au sein des établissements partenaires, si l'on regarde aussi au niveau de la diversité géographique, mais également du taux de boursiers, le programme de Sciences Po est le plus étendu. S'agissant cette fois-ci de l'admission de l'année 2013, un seuil a été dépassé puisque 152 lycéens ont été recrutés parmi les 100 lycées partenaires. Le taux de sélection s'élevait à 15,7 % environ. Ils ont été exactement 967 à s'être portés candidats *via* cette procédure. Parmi ces élèves, 52 % des admis proviennent de la filière ES, 28 % de la filière S, 20 % de la filière littéraire, 45 % ont obtenu une mention très bien au bac, 28 % une mention bien et 23 une mention assez bien. Tous les ans Sciences Po accueille 1 200 lycéens au sein de Sciences Po pour visiter l'établissement, rencontrer un cours d'enseignement magistral, mais également poser des questions et rencontrer des étudiants du collège, mais aussi des masters de Sciences Po. Après cette phase de formation qui concerne près de 1000 élèves, mais les 150 admis, devenus étudiants de Sciences Po, sont accompagnés, dans le cadre de tutorat. Tous les ans sont organisés environ 130 binômes avec les étudiants de master ou en doctorat, pour faciliter leur intégration. 70 à 75 % d'entre eux sont des élèves boursiers, la moitié des élèves boursiers le sont aux échelons les plus élevés. Pour eux, il est un peu difficile parfois de se projeter dans le monde professionnel. Pour certains d'entre eux, qui le souhaitent, en général ceux qui proviennent des milieux les plus fragilisés, il y a un système de mentorat avec des cadres du monde privé, mais également du monde public, une fois qu'ils sont en master. Dans le cadre du droit général des exonérations des frais d'inscription pour les élèves boursiers, mais également dans le cadre des CEP, il est veillé à ce que les études soient les plus sereines possible. Par exemple, grâce à un mécénat fléché avec des entreprises partenaires, des bourses de livres d'un montant de 200 euros sont proposées à tous les élèves boursiers de cette procédure. 30 % seulement des lycées sont des lycées franciliens et un logement à la Cité U est proposé aux élèves qui viennent de province et surtout aux élèves qui viennent de l'outre-mer. L'an dernier, l'ensemble des élèves demandant, soit 80 personnes, ont été logées. Une fois qu'ils sont admis, ils sont des élèves de Sciences Po comme les autres et donc ils ont aussi le choix et la liberté d'aller suivre un programme en région. 12 % de la promotion de l'an dernier a choisi d'effectuer son collège universitaire ailleurs qu'à Paris.

Cette année, la direction a décidé d'effectuer une série d'études sur le programme Égalité des chances. Sciences Po est le seul établissement à avoir engagé des études indépendantes sur son programme : en 2010 avec l'étude de Vincent TIBERJ et à présent avec l'étude Agnès VAN ZANTEN. L'école a également décidé de travailler avec l'académie de Créteil dans laquelle se situent 24 des lycées partenaires, soit un quart du dispositif. L'objet est de vérifier la qualité pédagogique de chacun des ateliers disponibles dans les lycées partenaires. La ruralité va être également un sujet de réflexion. Là aussi, Sciences Po est le seul établissement sélectif français à travailler sur ce chantier. La réflexion se poursuit notamment avec l'inspection générale de l'Éducation nationale, choisie pour avoir une vision globale sur le sujet. La méthodologie en ligne continue. Trois modules pilotes vont être testés auprès des lycéens dans les lycées partenaires, mais également des étudiants de première année à Sciences Po.

Agnès VAN ZANTEN a commencé à la demande de Françoise MELONIO à réunir une équipe pour réaliser un travail qui porte sur les effets des conventions d'éducation prioritaire sur les lycées. Cette question se pose parce que le nombre de lycées a beaucoup augmenté. Il y a donc mathématiquement moins d'élèves par lycée qui peuvent entrer à Sciences Po et cela interroge aussi sur les objectifs du dispositif. S'agit-il d'un dispositif centré sur le renouvellement des élites et donc on se centre plutôt sur les élèves qui viennent à Sciences Po, leur parcours, leur devenir ? Ou, comme le programme le présentait dès le départ, est-ce un dispositif qui participe aussi de la réduction des inégalités ? Dans ce cas-là, la question ne peut pas être uniquement ce qui se passe à Sciences Po. La question qui se pose alors est : y a-t-il des effets sur les autres élèves dans les établissements et dans le fonctionnement général des établissements ? Par ailleurs, si on veut savoir qui sont les élèves qui viennent, il faut aussi savoir quelle est la dynamique à l'œuvre dans les établissements scolaires. Cela permet entre autres de répondre à une des critiques faites au programme quant à l'origine sociale des élèves, en étudiant les lycées et les provenances des élèves. L'étude sera menée par deux équipes qui vont travailler de façon coordonnée, mais séparée. D'un côté, Marco OBERTI, Vincent TIBERJ et un doctorant, Antoine JARDIN, vont faire un travail quantitatif qui va porter sur les effets de la procédure sur l'attractivité des lycées. C'est une question qui n'est pas simple parce qu'il faut travailler au niveau des bassins, voir si la présence de la Convention d'éducation prioritaire rend les lycées plus attractifs et modifie la population du lycée, notamment dans le sens d'une plus grande mixité sociale. D'autres effets peuvent

aussi être étudiés. Par exemple, y a-t-il un impact sur les résultats au baccalauréat ? Cela a-t-il un impact sur la stabilité des personnels, des enseignants et des chefs d'établissement ? Sur l'orientation des élèves vers l'enseignement supérieur ? Elle-même va s'intéresser à un effet quantitatif parce que cela entre en phase avec ses recherches en cours qui ont trait à l'orientation vers l'enseignement supérieur. Il s'agit des données d'admission post-bac alors que les autres données sont plutôt les indicateurs IPES des lycées et des données urbaines. Il y a aussi un volet qualitatif qu'Agnès VAN ZANTEN va mener plus particulièrement avec une post-doctorante, Annabelle ALLOUCH, qui concerne les dynamiques qualitatives au sein des établissements. Observe-t-on des changements dans les relations entre les chefs d'établissement et les enseignants ? Y a-t-il eu des changements dans les pratiques pédagogiques des enseignants ? L'existence de l'atelier introduit-elle des formes d'innovations pédagogiques et ces innovations pédagogiques vont-elles irriguer le reste de l'établissement ? Y a-t-il de nouveaux contenus dans les ateliers ? Par exemple, dans le travail qui a été mené dans l'académie de Créteil, on voit que certains ateliers se sont spécialisés dans la science politique qui n'est pas enseignée au lycée. Les ateliers, c'est un contexte de travail très différent du contexte de la classe. Cela change-t-il le rapport des élèves aux études et le rapport à l'orientation de façon plus qualitative ?

Bien sûr, en tant que sociologues, il faut être attentif au fait qu'il n'y a pas que des effets positifs. Parmi les effets négatifs possibles, l'attractivité des établissements peut aller de pair avec une forme de concurrence et de stratégies qui vont mener à ce que les lycées où il y a des conventions d'éducation prioritaire, qui souvent cumulent beaucoup de politiques à la fois, vont attirer les meilleurs élèves et enlever les têtes des classes des autres lycées. On peut aussi avoir des effets de tension interne dans les établissements suscités par l'existence du dispositif, tension entre enseignants, tension entre élèves.

Pour finir, un mot sur les méthodes de travail. Il y a un travail statistique à partir d'un certain nombre de données existantes. Un questionnaire va être adressé très prochainement aux chefs d'établissement et aux enseignants coordinateurs des 100 lycées. Un travail plus qualitatif et monographique sera mené dans trois académies et dans deux établissements de chaque académie qui vont être suivis pendant à peu près neuf mois. Les premiers résultats seront donnés à l'oral avant l'été, il y aura un rapport intermédiaire à la rentrée de septembre et un rapport final pour décembre 2014.

Renaud DEHOUSSE rappelle que cette recherche est importante. Le Conseil prend des décisions, mais il est utile de voir quel impact elles peuvent avoir sur le terrain.

Pierre ROUXEL rappelle que l'UNEF considère que les conventions d'éducation prioritaire sont un excellent moyen de diversification des étudiants à Sciences Po, mais que cela ne doit pas rester l'*alpha* et l'*oméga* de la diversité à Sciences Po.

Sur le fond, il y a certains problèmes. Au niveau de l'accompagnement pédagogique, le tutorat intervient relativement tard dans le semestre alors que les étudiants ont rapidement besoin de ce soutien. Il semble important d'améliorer la rapidité du dispositif. Ensuite, il y a un problème au niveau des campus délocalisés, souvent, et c'est le cas à Nancy et à Poitiers, il n'y a pas de tutorat. Les étudiants des conventions d'éducation prioritaire n'ont pas de tuteur tout simplement. On peut observer aussi qu'il y a de grandes différences entre les lycées. Parfois il y a un accompagnement très poussé, mais ailleurs, ce cadrage est relativement plus faible. Quels sont les moyens de Sciences Po pour harmoniser d'une certaine manière ces cadrages ? L'UNEF aimerait aussi avoir des précisions sur les conditions d'accès à l'aide au logement pour ces étudiants-là. Faut-il venir de ces conventions d'éducation prioritaire ou être simplement boursier ? Dans le document, ce n'est pas très clair. En outre, ces partenariats se font à la demande des lycées. Il faudrait donc améliorer la communication de Sciences Po de manière à ce que plus de lycées puissent faire cette demande. Quand on voit la carte, on constate quand même que ces lycées viennent en majorité des mêmes régions, Paris notamment. Enfin au niveau de la bourse des livres, qui est une chose positive, l'UNEF souhaiterait qu'elle s'applique à tous les boursiers et non pas uniquement aux boursiers de CEP.

Florence HAEGEL a une question qui s'appuie sur son expérience et ses contacts avec les étudiants. La recherche d'un stage pour ces étudiants est un moment assez difficile parce qu'ils ont moins de réseaux sociaux que d'autres étudiants. Cela peut être un moment de pression pour ces étudiants en

comparaison avec les autres. Elle voulait donc savoir quel dispositif était mis en place pour franchir cette étape.

Manon RABANNE a une question que beaucoup d'étudiants de CEP se posent. Ils s'inquiètent d'une rumeur qui est en cours à Sciences Po, ce serait qu'il y aurait le projet de fermer la procédure CEP aux élèves ayant déjà redoublé. Qu'en est-il réellement ?

Renaud DEHOUSSE invite Hakim HALLOUCH à répondre et à dire un mot sur les deux projets de convention avec les lycées sur lesquels le Conseil doit statuer.

Hakim HALLOUCH va commencer par ce dernier point. Frédéric MION souhaite que le programme continue de s'étendre géographiquement. L'extension du dispositif à deux nouveaux lycées est proposée. Cela porterait le total des partenaires à 102 lycées, avec une académie supplémentaire, celle d'Aix-Marseille. Le premier candidat est l'internat d'excellence de Sourdun. C'est un établissement d'État qui accueille 49 % d'élèves issus de professions et de situations sociales défavorisées et le deuxième est à Avignon, le lycée Philippe de Girard. Là aussi, il répond aux critères définis par le Conseil de direction de 2003, puisque 60 % des élèves proviennent d'une zone d'éducation prioritaire.

Un système de tutorat est effectivement en place. 130 binômes sont actuellement en cours au sein du site parisien, mais les tutorats existent également dans les campus délocalisés. Ils sont mis en place, non pas uniquement pour les étudiants originaires de la procédure des conventions d'éducation prioritaire, mais pour tout étudiant qui aurait un besoin, quel qu'il soit. En revanche, il est sans doute nécessaire de coordonner davantage l'accompagnement de ces étudiants. Un accompagnement pédagogique spécifique est proposé pour les élèves de première année.

S'agissant du cadrage dans les lycées, il faut être très vigilant avec l'état du droit actuel en la matière. Aujourd'hui, la procédure d'admissibilité est déléguée aux équipes pédagogiques et aux chefs d'établissements. En d'autres termes, l'admissibilité n'appartient pas à Sciences Po, mais à l'Éducation nationale. Il est très compliqué pour Sciences Po d'aller dans un lycée et d'imposer un quelconque critère supplémentaire et non couvert par aucune convention. En revanche, Sciences Po peut développer la relation de confiance avec ses interlocuteurs de l'Éducation nationale, que ce soit les enseignants qui animent les ateliers, les chefs d'établissements qui veillent au bon fonctionnement des procédures d'admissibilité, et surtout les différentes inspections académiques qui sont là pour accompagner l'ensemble de la procédure. Un travail spécifique avec les inspections académiques est en cours. La première historiquement a été la région Guadeloupe, puis cela a été étendu à l'académie de Rouen, puis à celle de Reims et maintenant celle de Créteil. L'année prochaine, une extension à Versailles est prévue.

S'agissant de l'aide au logement, la convention avec la CIUP a permis aux élèves de l'égalité des chances de Sciences Po d'avoir un logement. Grâce à ce contrat historique, tous les ans d'autres élèves boursiers qui ne sont pas admis par cette procédure bénéficient également de cette convention.

S'agissant de la communication auprès des lycées, il y a un deuxième aspect au-delà du simple nombre. Le programme de Sciences Po est le seul pour lequel aucun lycée n'a quitté le partenariat depuis l'origine contrairement aux autres programmes qui existent. Cela veut dire que la communication fonctionne plutôt bien. En revanche, il faut se poser des questions sur l'avenir. Quelles dimensions futures donner à ce programme ? Au-delà du chiffre, il est nécessaire de s'interroger sur le niveau de la qualité pédagogique et la qualité d'accompagnement dans les ateliers et dans la relation que Sciences Po souhaite entretenir avec les lycées ?

S'agissant de la bourse des livres, effectivement elle pourrait être élargie à l'ensemble des boursiers, mais celle qui existe actuellement est en réalité un legs historique d'un mécénat particulier avec une entreprise. Il faut réfléchir au meilleur moyen d'étendre cette aide aux élèves. Souvent d'ailleurs, la procédure des conventions d'éducation prioritaire a été un premier laboratoire pour certains dispositifs d'accompagnement ou d'aide de nature pédagogique qui ont été ensuite étendus aux autres dimensions de la scolarité à Sciences Po. Par exemple, les oraux d'admission ont été généralisés depuis maintenant. Concernant la recherche de stages et plus généralement la réflexion sur l'orientation, effectivement un biais social existe. Le mentorat est un dispositif qui concerne chaque année environ 60 élèves de master. C'est un volet absolument crucial, car, de cette acquisition de certains codes sur le monde professionnel, dépend ensuite la qualité de l'insertion professionnelle.

Enfin, à propos de cette « rumeur » de fermer la procédure aux redoublants, c'est absolument faux. Cela ne repose sur aucune base légale ou aucune base conventionnelle. La philosophie générale du programme est de tirer vers le haut les élèves. L'enjeu est de faire en sorte de restaurer l'ambition, le goût de l'exigence et donc de battre en brèche l'autocensure que vivent bon nombre de lycéens. Et par conséquent, il va de soi qu'il faut valoriser, y compris au moment de l'admission – plusieurs personnes autour de la table participent également aux oraux d'admission – le fait d'avoir un parcours méritant, avec une amélioration nette de ses résultats et de son attitude. Beaucoup d'équipes pédagogiques envoient parfois des élèves dont elles savent qu'ils n'auront pas le profil pour intégrer Sciences Po. Mais le fait de s'inscrire dans un atelier Sciences Po, de suivre des cours, d'avoir de nouveaux contenus comme l'a rappelé Agnès VAN ZANTEN et aussi d'avoir cette double exigence, de réaliser un travail supplémentaire, mais également d'obtenir son baccalauréat au premier tour, est souvent un facteur de motivation. Si on compare les chiffres des différentes mentions de baccalauréat, on voit que des personnalités ne sont pas exclusivement recrutées sur une base scolaire. 23 % d'admis à ces conventions le sont avec une mention assez bien au bac, c'est la plus forte proportion d'admis avec une mention assez bien au bac à Sciences Po par type de procédure. Sciences Po a également recruté par ces procédures des élèves qui viennent des filières technologiques.

Vincent MARTIGNY renchérit. Il fait partie des comités de suivi d'admission de la procédure CEP. Ce qui est très important, c'est vraiment l'idée de progression. Le redoublement peut tout à fait intervenir en seconde ou en première si on a l'impression qu'au fur et à mesure l'étudiant s'améliore. C'est une logique assez partagée par tous les membres du jury qui participent.

Avant de procéder au vote, Renaud DEHOUSSE demande à Delphine GROUES de fournir un état des lieux sur les procurations.

Laurent GERMAIN et François HEILBRONN donnent procuration à François-Antoine MARIANI, Olivier BORRAZ donne procuration à Vincent MARTIGNY. Il y a 23 votants du fait d'une procuration de Pierre MEYNARD qui tombe suite à l'absence de François HEILBRONN.

Personne ne demandant à ce que les dossiers soient disjoints, Renaud DEHOUSSE procède à un seul vote sur les deux conventions en question.

Abstention : 0. Contre : 0. Pour : 23.

Les deux projets de convention sont approuvés à l'unanimité par le Conseil de direction.

IV. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU 3 ET 31 MARS 2014

Renaud DEHOUSSE propose d'envoyer les observations par écrit pour gagner du temps.

V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Vincent MARTIGNY voudrait faire un point sur une enquête enseignante qui est partie cette semaine, enquête enseignante en direction des maîtres de conférences vacataires. Il pense qu'elle est très importante et elle augure probablement d'une meilleure prise en compte de la prise en compte des maîtres de conférences vacataires au sein de cette institution. C'est la première enquête de ce type qui est envoyée à l'ensemble des maîtres de conférences vacataires. C'est la première étape d'une réflexion sur leur place, leur rôle, les conditions de vie et d'enseignement de ces derniers à Sciences Po. C'est un travail très important mené de manière conjointe par la direction, Jacques de CHAMPCHESNEL, Philippe PETAT, Delphine GROUES, Jérôme GUILBERT, qui ont vraiment agi pour que cette enquête voie le jour, mais aussi les élus enseignants, notamment Florence HAEGEL et Daniel MUGERIN, qui ont eu un rôle important dans la discussion au sein du groupe de travail enseignant qu'il a l'honneur d'animer. La direction a surtout mis à disposition pour cette enquête un chercheur, Laurent LESNARD, qui a pu faire en sorte qu'elle soit une enquête intéressante dans son contenu, qui puisse appeler à des

réponses dont l'objet est quand même de faire en sorte que les conditions de vie et de travail des enseignants soient améliorées ainsi que leur position dans l'institution. Vincent MARTIGNY veut inciter ses collègues vacataires à non seulement répondre, mais à faire répondre les maîtres de conférences à cette enquête puisque, plus il y aura de réponses, plus les résultats seront significatifs. Il a hâte de découvrir les résultats et de participer à leur commentaire, lors d'une prochaine séance du Conseil. Le délai pour répondre est jusqu'au mois de juin. Le temps du dépouillement, les résultats seront autour vers septembre ou octobre. Mais il y aura surtout les réponses que va faire la direction de Sciences Po sur les questions, de rétribution matérielle, de conditions de travail, de relation, intégration dans la communauté de Sciences Po, de relation avec les permanents, questions qui sont très importantes. Il conclut par une adresse à ses collègues enseignants vacataires et permanents du Conseil de direction à participer aux réunions du groupe de travail enseignant. Participer à ce groupe de travail permanent du Conseil de direction et de la Commission paritaire est important parce que c'est là où on peut discuter concrètement et avec un peu de temps des évolutions, des conditions de travail et de vie des enseignants tous statuts confondus. C'est aussi une occasion de tisser des liens entre les différents types de communautés enseignantes de Sciences Po.

Renaud DEHOUSSE rappelle que l'importance des enseignants vacataires est justement soulignée dans le document stratégique. Jacques DE CHAMPCHESEL avait d'ailleurs une précision à apporter sur le prochain groupe de travail.

Jacques DE CHAMPCHESEL informe que le prochain groupe de travail a lieu le mardi 29 à 17 heures et qu'il porte sur un sujet clé : les infrastructures de Sciences Po, avec une réflexion sur les bâtiments, sur tous les outils informatiques et également sur la bibliothèque. Seront présents des représentants de la bibliothèque, de la direction des services généraux de l'immobilier et la direction informatique.

Renaud DEHOUSSE dit qu'il est important que les membres de ce Conseil aient l'occasion de participer à ces réunions. Au titre des questions diverses, il a demandé un court rapport sur les travaux au sein de la COMUE, car un certain nombre de points continuent à avancer.

Amélie ANTOINE-AUDO mentionne deux points.

Un premier document est proposé, suite au Conseil de direction du 18 novembre où le Conseil avait approuvé l'Accord de consortium, document qui précise les modalités organisationnelles de collaboration entre les partenaires de Sorbonne Paris Cité dans la réalisation du projet d>IDEX. Le Conseil avait approuvé ce document en invitant la direction à revenir sur deux points en particulier. Le premier visait à préciser les modalités de gouvernance qui n'étaient pas suffisamment claires dans cet Accord de consortium puisqu'il faisait état d'une part des modalités de gouvernance qui avaient été retenues à l'échelle du PRES Sorbonne Paris Cité, puis de celles qui étaient retenues dans le cadre de l'Accord, mais sans mentionner ce qui avait été mis en place dans le cadre de la convention de l>IDEX. A la demande de Sciences Po, les partenaires ont ajouté une référence à l'annexe 1 de la convention de l>IDEX qui mentionne explicitement un certain nombre d'instances et qui permet de mieux appréhender le dispositif global. Amélie ANTOINE-AUDO pense que cela répond parfaitement à la demande du Conseil. Deuxième point, le Conseil avait mentionné la référence au Conseil des membres qui n'existe pas encore, puisque ce Conseil des membres est à mettre en place une fois les statuts de la COMUE adoptés. Ces statuts sont actuellement en discussion, notamment dans le cadre de la CCOU, la Commission de concertation sur l'organisation de l'université unifiée. Ils devront être adoptés au plus tard en juillet prochain, conformément à la Loi du 22 juillet 2013. Pendant la période probatoire, le Bureau agit pour le compte du Conseil d'administration. C'est bien cette instance qui doit être mentionnée dans le texte, et non le Conseil des membres. Le texte a été modifié en ce sens.

Les membres du Conseil disposent d'un second document, une note préparatoire au contrat quinquennal 2014-2015. La Loi du 22 juillet 2013 introduit la notion de contrat de site, ce qui correspond pour Sciences Po au regroupement constitué à l'échelle de Sorbonne Paris Cité. Le contrat doit désormais comprendre un volet commun à l'ensemble des partenaires de Sorbonne Paris Cité exposant le projet partagé, et un volet spécifique pour chacun des établissements. C'est un document préparatoire qui a été rédigé par le Bureau de Sorbonne Paris Cité, c'est-à-dire les huit présidents directeurs des

établissements membres. Il s'est nourri bien sûr du projet d'IDEXet de l'ensemble des travaux qui ont été menés par les différents groupes de travail mis en place dans ce cadre. Il est un premier document de discussion. Une discussion sera programmée lors d'un prochain Conseil de direction. Ce projet présente un ensemble d'actions qui devront, s'il est adopté, être conduites à l'échelle de la COMUE, en complément du projet stratégique de Sciences Po. A titre d'exemple, il est mentionné un service commun, le SAPIENS. C'est un service commun d'accompagnement aux pédagogies innovantes, qui va permettre d'accompagner les enseignants qui le souhaiteront aux pédagogies innovantes, notamment numériques, et plus largement en fonction des enseignements dispensés et des attentes exprimées en matière de pédagogie.

Renaud DEHOUSSE la remercie pour ce point d'information relatif à la COMUE et passe la parole à Colin DEBROISE.

Colin DEBROISE aimerait savoir quand va être soumise au vote des conseils la proposition de l'UNEF de ne passer qu'une seule fois l'IELTS lors de la scolarité, qui serait dès lors remboursé avec l'instauration d'un droit de tirage. De plus, il aimerait savoir si l'administration compte s'avancer sur la rétroactivité du remboursement de l'IELTS pour la promotion 2017, celle qui part en troisième année, qui a passé l'IELTS cette année, mais qui partira après la mise en place du mécanisme.

Renaud DEHOUSSE ignore si les éléments de réponse sont déjà disponibles.

Jacques DE CHAMPCHESNEL répond que les éléments du groupe de travail sont en train d'être finalisés pour pouvoir les présenter en juin pour une mise en place ultime à la rentrée.

Renaud DEHOUSSE conclut que cela fera l'objet d'une discussion au Conseil de juin.
Il clôt la séance.

La séance est levée à 10h41.